



G A Z E T T E D U J O U R .

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 10 octobre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres, ce premier octobre. Il arrive journellement un nombre prodigieux de Français d'archevêques démissionnaires, de grands vicaires sans office, de curés sans paroisse, de ministres déplacés, de nobles déblazonés ; de ce nombre est un M. de Gand ci-devant comte. On le croit chargé d'une mission importante & secrète. Parmi tous ces messieurs il est question d'une assemblée ecclésiastique, qui n'a pas eu lieu depuis 150 ans.

Pelletier, l'auteur des Actes des Apôtres, mis en fuite par le comité de surveillance de Paris, s'établit ici comme journaliste. Son début a été l'histoire de la mémorable journée du 10 août. Elle ne ressemble en rien au rapport que la convention nationale de France fait circuler.

On parle librement de la mort de Louis XVI. Dans cette supposition, que l'on regarde comme certaine, la France se partage entre Monsieur & le comte d'Artois, qui compte bien un jour réunir le tout. Les puissances confédérées n'y font point

oubliées. Pour notre part nous aurons les îles Françaises & une partie du Continent. Avant que ces espérances soient réalisées nous tenons quelque chose de plus certain, c'est que nous tirons en grains, la fourniture de toutes les armées qui sont maintenant en mouvement en Europe.

De la Haye, ce 27 septembre. Sur la demande de M. de Stabremberg, envoyé extraordinaire de l'empereur, les états-généraux ont déclaré qu'aucun cas qu'il fut attenté aux jours de Louis XVI & de la famille royale, il ne sera accordé aucun asyle ni dans le district de la généralité, ni dans les colonies des Indes Orientales & Occidentales appartenantes à la république, ni à ceux qui auroient commis le crime, ni à ceux qui y auroient eu quelques parts. Des lettres circulaires adressées aux états des différentes provinces qui composent l'union, les invitent à prendre des mesures semblables.

Brzesc en Lithuanie, ce 8 septembre. C'en est fait nos fers sont repris. Notre roi, sur lequel nous comptions pour jouir d'une liberté aussi grande que celle de la France, vient de souscrire à notre esclavage.

prisonniers faits à Spire, au nombre de passé 3600. Il n'y a qu'environ 500 Autrichiens, le reste consiste en troupes de Mayence, d'Erfourth, &c. Les Autrichiens ressemblent à la misère en nature, sont mal vêtus, & ont très-mauvaise mine. Les autres au contraire sont des troupes choisies; tous de jeunes gens bien faits & bien tenus. Ceux-ci paroissent sensibles au bon accueil qu'on leur a fait en arrivant; ce qui au reste est fort naturel; car il n'y a peut-être pas dix parmi eux qui n'ayent été forcés à prendre le mousquet. Les Autrichiens, tous Hongrois, Valaques, Croates, &c. ne sont peut-être tristes que parce qu'il n'y a pas moyen de leur parler, & qu'ils s'attendent sans doute à être pendus, comme on a eu soin de le leur faire croire. Ils ont cependant dû juger par la confiance que témoignent les Mayennois en entrant dans Strasbourg, qu'ils n'ont rien de pareil à craindre. Ces prisonniers ne resteront ici que quelques jours, pendant lesquels on les traitera avec l'humanité & la générosité qui caractérisent la nation française, après quoi ils seront conduits dans l'intérieur de la république.

D'Avignon, ce 2 octobre. Un détachement de deux cents hommes de la garde nationale d'Arles, requis par les commissaires de l'assemblée électorative du département des Bouches-du-Rhône, de les accompagner dans la ville de Grans, où regnoit quelque désordre, ont été attaqués dans un défilé, par les habitans d'Eyguières, qui les ont regardés comme des brigands. En vain M. Ferrand, l'un des commissaires, voulant épargner le sang, avoit donné l'ordre au détachement qui excitoit des alarmes, de rétrograder; cet ordre a été méconnu par la garde nationale d'Eyguières. En vain M. Barbandy, commandant du détachement, a-t-il offert aux officiers municipaux, de faire faire un mouvement rétrograde; il n'est pas écouté. On vouloit exiger que le détachement mît bas les armes, & qu'il abandonnât une pièce de canon qu'il traînoit avec lui. Le commandant s'est refusé

à donner cet ordre déshonorant; & il a eu la douleur de voir ses compagnons d'armes assassinés autour de lui, de se voir lui-même dépouillé de ses armes, de ses épaulettes & de sa cocarde, & de voir ce signe sacré de ralliement foulé aux pieds. Il a été ensuite traîné en prison & jetté dans les cachots. M. Bruyère, excellent citoyen d'Orange, un des commissaires, a été emprisonné comme lui, & vingt-quatre heures après, attaché de cet asyle & massacré.

Paris. Manuel n'aime pas les rois: lorsqu'ils étoient sur leur trône, il y avoit quelque courage à le leur dire; aujourd'hui qu'il les tient en prison, il n'y en a peut-être pas moins à se charger de leur annoncer de mauvaises nouvelles. Sans doute Manuel avoit mission d'aller dire à Louis XVI qu'il étoit détroné: il avoit sûrement un très-grand intérêt à ne pas laisser ignorer plus longtemps, au captif, qu'il étoit rentré dans la classe des citoyens; sur-tout il étoit très-précieux, pour en instruire le public, d'épier tous les mouvemens qui pouvoient échapper au prisonnier, lorsqu'il lui diroit: « Vous avez été un mauvais roi, cachez » d'être un bon citoyen. » En voyant ces deux individus aux prises, le philosophe qui réfléchit, doit être fort embarrassé de décider lequel l'étonne le plus, ou de celui qui, par la brusque annonce d'un grand événement pour le prisonnier, cherche à lire dans ses yeux, dans ses gestes, dans ses moindres mouvemens quelle peut être l'agitation de son ame, ou de celui qui, à l'annonce de la chute de la suprême grandeur au néant, garde une contenance calme & apathique. S'il pleure, c'est un enfant; s'il se dépite, c'est fierté & insolence; s'il s'abat, c'est lâcheté: une seule attitude lui restoit, celle de rester impénétrable; elle peut-être de grandeur, mais Manuel, qui l'a vue de près, la traite d'insouciance. Au reste, voici comme Manuel en a rendu compte à la commune.

M. Manuel, procureur de la commune, s'est rendu au Temple; il a encore aperçu, a-t-il dit,

jusques dans la tour des emblèmes de la royauté. Il a fait une visite à Louis XVI, qui ignoroit encore qu'il ne fût plus roi. Il paroît que le décret qui abolit la royauté en France ne lui avoit pas été signifié officiellement. M. Manuel a cru devoir, par manière de conversation, lui apprendre l'abolition de la royauté & la fondation de la république française; en un mot qu'il n'étoit plus roi, & que c'étoit une belle occasion pour lui de devenir bon citoyen. Louis de la tour n'étoit nullement affecté. Il a dit à son domestique de lui ôter ses décorations. S'il s'est levé ce matin avec l'habit royal, il se couchera ce soir avec la robe-de-chambre d'un citoyen. Il est sans doute coupable à mes yeux, a-t-il ajouté, mais il n'est pas reconnu tel par la loi: nous lui avons promis les égards qu'on doit à un citoyen qui est prisonnier. Il est très-possible d'être ferme, sévère & bon.

Il est très-bien logé. Quant à son domestique qui s'est soumis à garder prison, on lui a dit qu'il n'étoit plus le domestique d'un roi qui payoit largement, mais d'un simple citoyen. Le ci-devant roi n'est pas plus touché de son état, qu'il ne l'étoit autrefois de l'éclat de la royauté.

Il a bien fallu lui parler de nos conquêtes, de la prise de Spire, de la reddition de Chambéry, de Nice. On lui a aussi fait entendre que la chute des rois arriveroit comme celles des feuilles.

§. *Séance des Jacobins, du 9 octobre* Les commissaires trouvent plus de patriotisme dans les municipalités que dans les corps administratifs: trois feuilles aristocratiques, l'Abeille, la Chronique de Rouen & le Journal du Commerce disparaissent à leur arrivée. — On propose d'écrire circulairement aux départemens, pour les désabuser que Brissot, Condorcet & les députés de la Gironde sont les auteurs de la révolution du 10 août, & que l'honneur en appartient exclusivement aux Jacobins. Répondu que le discours de Brissot, sur la déchéance du roi étoit suffisant. — Dénonciations vagues contre le citoyen Rolland. Il envoie

des députés de la commune en qualité de commissaires, & il écrit ensuite défavorablement contre ces mêmes commissaires, ce qui les expose à être arrêtés & à devenir victimes de l'effervescence populaire. — La femme du citoyen Lavergne présente un mémoire justificatif de son mari. Si Thionville & Lille, villes à jamais célèbres, dit le président, eussent été commandées par un Lavergne, la république française n'existeroit déjà plus. Point de ressemblance, reprit le pétitionnaire, entre ces villes & Longwi, dénué de munitions, de fortifications, n'ayant pour soutien qu'une garnison foible & indisciplinée. On reproduit la discussion sur la force armée; même chaleur, mêmes moyens.

§. La section des Sans-Culottés a témoigné hier à la commune son étonnement sur ce que le conseil exécutif provisoire se servoit des termes de l'ancien régime, le conseil général ordonne, le conseil entend. Ces expressions n'appartiennent qu'à la loi, la commune est invitée à faire ôter ces expressions & à les faire remplacer par d'autres plus convenables à la souveraineté du peuple, dont les ministres ne sont que les mandataires.

§. Presqu'aucune des sections ne veut procéder par scrutin secret à la nomination des officiers municipaux. La loi le veut, la convention l'ordonne, le ministre le requiert; mais le peuple ne le veut pas: les trois autres ont tort d'insister. Pétion a réuni presque la totalité des suffrages.

§. Toutes les sections armées de cette capitale ont envoyé ce matin à la maison commune, les drapeaux & les flammes qui sont devenus inutiles par la suppression des bataillons. Le conseil-général les a reçus en corps au bas du perron, d'où ils ont été déposés dans la maison commune.

§. Le conseil-général de la commune a arrêté que la fête qui devoit être célébrée aujourd'hui, en mémoire de la conquête de la Savoie, seroit remise à dimanche. Cette décision a été provoquée par les ouvriers chargés des détails de la fête,

qui ont représentés que, les pluies continuelles contrariant leurs opérations, il étoit impossible que tout fût prêt aujourd'hui. Cette solennité civile sera très-brillante. Les 48 sections ont été invitées à donner les noms des glorieuses victimes du 10 août. Ces noms inscrits sur des étendards blancs seront portés à la tête de chaque section. La proclamation de ces noms se fera par des officiers municipaux, représentant leur arrondissement.

Le cortège se rendra alors avec ces étendards à la place de la Révolution, ci-devant Louis XV. Ces étendards seront placés à des distances marquées, & resteront pendant la durée de la fête. La statue de la liberté sera placée sur le piédestal qui se trouve au milieu de la place de la Révolution, & autour duquel on a formé une décoration analogue à la cérémonie.

La municipalité a voulu que cette fête triomphale n'occasionnât aucune dépense; elle a invité les citoyens à illuminer en raison de l'intérêt qu'ils prennent au succès de la république; & pour ajouter un intérêt moral aux motifs politiques de la cérémonie, elle a arrêté d'employer une somme de 3000 livres à une distribution de pain aux indigens de toutes les sections de la capitale.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du Citoyen Lacroix.

Séance extraordinaire du mardi 9 octobre, au soir.

On procède, par appel nominal, à la nomination du ministre de la justice. Garat le jeune, a 211 voix sur 344; il a été proclamé ministre de la justice.

On a rendu deux décrets, l'un relatif à la gendarmerie nationale, l'autre à une compagnie de canoniers du Calvados.

Séance du mercredi 10 octobre.

Soixante-trois croix de Saint-Louis envoyées par le département du Var, ont été déposées sur le bureau, & vont suivre à la monnaie, les autres ornemens royaux.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres, pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.

Le camp de Paris coûte tous les jours 24 mille livres; on en fait l'observation. La commission de la guerre fera son rapport sur cet objet.

Rapport sur la tenue des archives. On fait l'éloge de Camus, l'archiviste & des employés; la question préalable sur la demande à ce qu'il soit alloué des gratifications aux derniers, donne lieu au décret qu'il ne sera plus accordé aucune gratification, ni aux administrateurs, ni aux juges, ni aux commis des ministres; les fonctionnaires publics ne pouvant jamais trop faire pour la patrie.

On décrète la suspension générale de la vente des biblothèques & cabinets d'histoire naturelle trouvés chez les émigrés.

Une lettre de Dumourier fait part que le nom français a été souillé par deux bataillons des fédérés de Paris, de la section de Mauconseil. Quatre Prussiens sont venus demander à servir les drapeaux de la liberté; les fédérés ont voulu leur donner la mort. Le général Chazot leur a représenté qu'ils seroient des bonnes de la discipline; il a manqué d'être lui-même victime de leur fureur; il a fui, & les Prussiens ont été tués. Dumourier les a fait désarmer & les a fait punir.

On nomme six commissaires pour entendre les déclarations des citoyens qui ont déposé des effets à la commune de Paris. Ce décret est occasionné par des reproches d'infidélité qu'on lui fait. La députation de Paris fait tous ses efforts pour empêcher le décret; il a lieu.

Duhoux, commandant de Lille, mandé à la barre, est amené par deux gendarmes. Le président l'interroge. Il répond avec franchise; ses réponses ont paru satisfaisantes.

On a lu un rapport sur les Genevois, qui ont violé à notre égard, les traités en faisant venir des Suisses chez eux. Notre résident en a fait des réclamations très-vives au conseil de Genève.

Dumourier rend compte de l'extrême détresse du roi de Prusse, qui retourne à Berlin de fort mauvaise humeur contre les émigrés. On s'est emparé de la berline de Monsieur à Vouziers.

Les Autrichiens ont décidément levé le siège de Lille.